

Document d'accompagnement n°6

Résumé des dispositions prises pour l'information et la consultation du public

Validé par arrêté
préfectoral le 24
novembre 2015



SDAGE 2016-2021
Bassin Guyane

Sommaire

1 Cadre général	5
2 Les moyens	6
2.1 La mise à disposition des documents officiels	6
2.2 Le questionnaire	6
2.3 Une consultation relayée par le web et les médias	7
2.4 La forte implication du tissu associatif local	7
2.4.1 Un réseau fortement impliqué	7
2.4.2 Des médiateurs formés...	8
2.4.3 ... A la rencontre du public	8
3 Les résultats	9
3.1 Une participation représentative de la société guyanaise ?	9
3.2 Analyse par question	10
QN1 Connaissance du SDAGE en cours sur la période 2010-2015	11
QN2 Prioriser les objectifs du SDAGE 2016-2021	11
QN3 La qualité des eaux en Guyane	12
QN4 Les activités qui impactent le plus la ressource en eau et les milieux aquatiques sur le territoire de la Guyane	13
QN5 Information sur les politiques publiques engagées concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques	14
QN6 L'effet des politiques publiques engagées ces dernières années pour l'amélioration de l'état des milieux aquatiques sur le territoire	14
QN7 Commentaires sur le projet de SDAGE 2016-2021 et son programme de mesures	14
Annexe 1 : Plaquette d'information	17
Annexe 2 : Questionnaire de la consultation	19
Annexe 3 : Communiqué de presse	20
Annexe 4 : Programme de la formation des médiateurs	23

Table des illustrations

Figures

Figure 1: Localisation des répondants	10
Figure 2: Connaissance du SDAGE 2010-2015	11
Figure 3: Objectif prioritaire pour les usagers	11
Figure 4: 2e objectif prioritaire pour les usagers	12
Figure 5: 3e objectif prioritaire pour les usagers	12
Figure 6: Classement des activités économiques selon leur potentiel de pollution	13

Tableaux

Tableau 1 : Origine géographique des répondants selon les territoires	10
Tableau 2: Thématiques des commentaires recueillis	14

1 Cadre général

Le calendrier général de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE, 2000) prévoit une révision des documents de gestion de l'eau (état des lieux du district, SDAGE, programme de mesures) sur un cycle de 6 ans. Sur chaque cycle, deux consultations ont lieu : une première au moment de la révision de l'état des lieux, et une deuxième sur les projets de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de son PDM (programme de mesures).

Les consultations ont pour but d'associer notamment le public, un acteur majeur de l'eau, directement concerné par les risques inondation, mais aussi les principales institutions, à travers une consultation officielle. Elle doit permettre à la fois d'informer le plus grand nombre sur la gestion de l'eau et des inondations dans le bassin, et de recueillir leur avis à différentes phases de l'élaboration des politiques qui s'y rapportent. La consultation sur les projets de SDAGE et de son PDM 2016-2021 a pour objectifs de :

- sensibiliser aux problèmes de l'eau et des milieux aquatiques dans le district,
- faciliter l'appropriation des dispositions proposées dans le cadre du SDAGE et du programme de mesures,
- se conformer à la convention d'Aarhus (intégrée dans le droit français par la loi n°2002-285 du 28 février 2002) portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

L'article 14 de la Directive Cadre sur l'Eau instaure deux obligations pour les états membres :

- informer le public : d'une part, mettre à sa disposition des documents identifiés, d'autre part, répondre à ses demandes d'information ;
- consulter le public aux étapes importantes de l'élaboration du plan de gestion.

Pour répondre à ces objectifs, le président du comité de bassin et le préfet coordonnateur de bassin ont été chargés d'organiser cette consultation qui a consisté à recueillir l'avis du public sur ce projet. Conformément à la directive cadre sur l'eau, la consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques (notamment les projets de SDAGE et du programme de mesures 2016-2021) s'est déroulée en Guyane durant 6 mois, du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, en concomitance avec tous les bassins français. Une stratégie de communication a été élaborée visant à accompagner la période de consultation. Les principaux enjeux de cette consultation étaient de :

- donner de la lisibilité à l'opération de consultation pour faire connaître et faire participer les citoyens ;
- diffuser largement l'information auprès du public afin de lui apporter des clés de compréhension sur les problématiques du bassin ;
- ne pas privilégier uniquement le quantitatif aux dépens du qualitatif.

Les avis recueillis à partir du questionnaire diffusé auprès de la population du bassin Guyane – soit près de 2 000 réponses – ont donné lieu à un traitement qualitatif et quantitatif.

2 Les moyens

2.1 La mise à disposition des documents officiels

Les dossiers de consultation sur le SDAGE et son programme de mesures et le PGRI, ainsi que les plaquettes **d'informations et questionnaires** (cf. annexes 1 et 2) ont été tenus à disposition du public dans les lieux suivants :

- à la Préfecture et à la Sous-Préfecture
- à la DEAL
- **au siège de l'Office de l'Eau de Guyane**
- dans les mairies
- sur le site internet du Comité de Bassin : www.bassin-guyane.fr
- sur le site de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr
- auprès des associations participantes

Les pièces du dossier de consultation sur le SDAGE étaient les suivantes :

- [le projet de SDAGE 2016-2021](#)
- les documents d'accompagnement
- le programme de mesures
- le rapport d'évaluation environnementale
- l'avis de l'autorité environnementale
- [les avis du Comité de bassin sur le projet de SDAGE et son programme de mesures](#)

Les documents de la consultation ainsi que les questionnaires ont été déposés dans les lieux de mises à disposition fin décembre.

2.2 Le questionnaire

Le questionnaire soumis au public avait pour vocation **d'évaluer les priorités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques** selon le regard des usagers (cf. annexe 2).

Ainsi, les personnes sondées ont été invitées à s'exprimer sur des questions d'ordre général :

- **L'influence des changements climatiques** sur les ressources en eaux et les inondations,
- **Leur degré de connaissance** sur les sources de pollution de l'eau et leurs effets
- **L'impact de la gestion de l'eau sur l'emploi.**

Le questionnaire a également permis d'évaluer les connaissances et avis des personnes sur la gestion de l'eau en Guyane :

- Le SDAGE précédent était-il connu de tous ?
- Quelles sont les priorités à donner en Guyane ?
- **Quelle est la qualité de l'eau ?**
- **Quelle est l'activité la plus impactante ?**
- **L'utilisateur estime-t-il être assez informé sur les actions engagées sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques ?**
- Les actions menées ces dernières années ont-elles amélioré l'état des milieux aquatiques ?

Des questions annexes ont également été posées afin de cibler le profil du répondant (classe d'âge, sexe, activité, milieu de vie) afin d'estimer la représentativité des répondants vis-à-vis des spécificités et besoins de la société guyanaise.

2.3 Une consultation relayée par le web et les médias

Afin d'impliquer au maximum le grand public, un effort important a été réalisé pour relayer l'information et inciter le plus grand nombre à s'exprimer. Ainsi, plusieurs actions ont été menées par tous les moyens de communications possibles :

- Le GRAINE, missionné par la DEAL, a participé à une émission de radio (Kozé 1er) à Guyane 1er au cours de laquelle une communication sur la consultation a été effectuée.
- **L'Office de l'Eau de Guyane (OEG) a réalisé un communiqué de presse dans France Guyane (paru le 4 décembre) et la semaine guyanaise (le 10 décembre) et a diffusé l'information sur internet (Cf. annexe 3).**
- **L'OEG a notamment fait paraître le spot publicitaire sur la consultation du public dans toutes les salles du cinéma Agora du 10 avril jusqu'à la fin des consultations (18 juin 2015).**

De plus, l'avis de consultation a ainsi été relayé sur de nombreux sites Internet (sites d'information, sites d'associations, sites de partenaires institutionnels). Des pages spéciales dédiées à la consultation ont été créées sur le site du Comité de Bassin, permettant au public de s'informer sur la consultation et de répondre aux questionnaires en ligne.

2.4 La forte implication du tissu associatif local

2.4.1 Un réseau fortement impliqué

La DEAL a fait appel aux associations du réseau GRAINE Guyane afin de diffuser et d'accompagner les usagers à remplir l'enquête de la consultation du public sur les enjeux de l'eau et des inondations en Guyane. La collaboration entre la DEAL et le réseau GRAINE a réellement débuté en mars 2015.

Le GRAINE a diffusé l'information concernant la consultation du public sur l'eau à l'ensemble de son réseau. Le GRAINE dispose de plusieurs listes de diffusion : réseau adhérents, les acteurs de l'environnement, média, professeurs. Suite à ces diffusions, des acteurs ont diffusé sur leurs sites internet les informations relatives à la consultation (ex. Guyane Promo Santé, SEPANGUY, GRAINE).

Dans ce cadre, le GRAINE a sollicité les associations du réseau. **4 associations ont répondu à l'appel et ont proposé des actions** visant à diffuser et accompagner les habitants à remplir le questionnaire :

- Mama Bobi (Saint-Laurent-du Maroni, Grand Santi),
- DAAC (Cayenne, Matoury, Remire Montjoly),
- ANCRAGE (Cayenne),
- SEPANGUY (Remire-Montjoly, Sinnamary, Saint-Georges).

2.4.2 Des médiateurs formés...

Afin d'accompagner les associations du réseau dans cette démarche et tout autre porteur de projets intéressé par la diffusion du questionnaire, le GRAINE a organisé, en partenariat avec la DEAL et l'OEG, une demi-journée d'information à Cayenne au carbet du GRAINE le 27 avril 2015 (cf. annexe 4).

Les objectifs de cette formation étaient :

- Permettre une prise en main des enjeux de l'eau et des inondations en Guyane et des éléments de l'enquête
- Faciliter l'appropriation des questionnaires (SDAGE/PGRI)
- Fournir aux médiateurs des éléments

2.4.3 ... A la rencontre du public

L'intervention de ces associations s'est déroulée dans 4 grandes villes du territoire. Elle a permis de toucher des publics diversifiés (grand public, public en difficulté, cultures différentes) avec des modes d'intervention différents (porte à porte, stand, approche lors de temps d'attente, etc.).

Les actions suivantes ont été menées :

- interventions de ANCRAGE par du porte à porte dans les différents quartiers de Cayenne ;
- interventions de la DAAC avec le camion santé de la Croix Rouge Française au niveau de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly ;
- interventions de Mama Bobi dans les quartiers de Saint-Laurent-du-Maroni et de Grand Santi ;

3 Les résultats

3.1 Une participation représentative de la société guyanaise ?

Les répondants ont eu connaissance de la consultation essentiellement par les médiateurs du Graine (98% des réponses). Ainsi, **1917 questionnaires papiers ont été retournés, auxquels s'additionnent 34 questionnaires par Internet (soit 2%) des réponses.**

On peut noter que les intervenants des associations ont joué un rôle de médiateurs, portant la problématique au-delà des barrières linguistiques et ont aidé les personnes interrogées au remplissage du questionnaire, **parfois en les remplissant pour l'usager questionné.** Cette aide n'était pas systématique, mais, quand elle est intervenue, elle a pu influencer, même involontairement, le choix de la réponse.

98% des personnes interrogées ont répondu aux questions relatives à leur profil. L'analyse de ces réponses permet une comparaison avec les données INSEE de 2014 et, ainsi, **d'évaluer la représentativité des répondants vis-à-vis de la société guyanaise.**

Les profils des répondants montrent une correspondance avec les statistiques de la population :

- Les âges des personnes auditionnées montre une Surreprésentation des moins de 25 ans, tandis que les personnes les plus âgées sont sous-représentées. Ceci coïncide avec la démographie de la population
- La parité est équilibrée, même si on peut noter une légère dominance des hommes pour les 35 à 49 ans,
- Les catégories socio-professionnelles sont en concordances avec les données INSEE, montrant une forte proportion de personnes sans activité professionnelle/élèves/étudiants suivie de la classe des employés.
- **85 % des répondants proviennent d'agglomérations du littoral ou du fleuve** et seulement 12,50 % de communes isolées, ce qui coïncide avec la répartition de la densité de la population.

L'origine des répondants est tributaire des actions menées par les associations qui ont essayé de toucher un maximum de population diversifiée dans toute la Guyane. De fait, la localisation des répondants reste **très concentrée sur ces zones d'action (cf. Figure 1)** : on observe un fort déséquilibre des répondants selon l'origine géographique, correspond à la répartition de la population vivant majoritairement proche du littoral (canton de Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni).

Cependant, on peut noter une **bonne représentation de l'avis de la population par grand territoire** : la localisation des répondants reflétant la répartition de la population guyanaise. Le territoire des « Savanes » fait exception car **seul 2 % de la population a été interrogé alors qu'elle représente 14 % de la population de Guyane.**

Écart par territoire entre le taux de réponse et la répartition de population INSEE, 2012

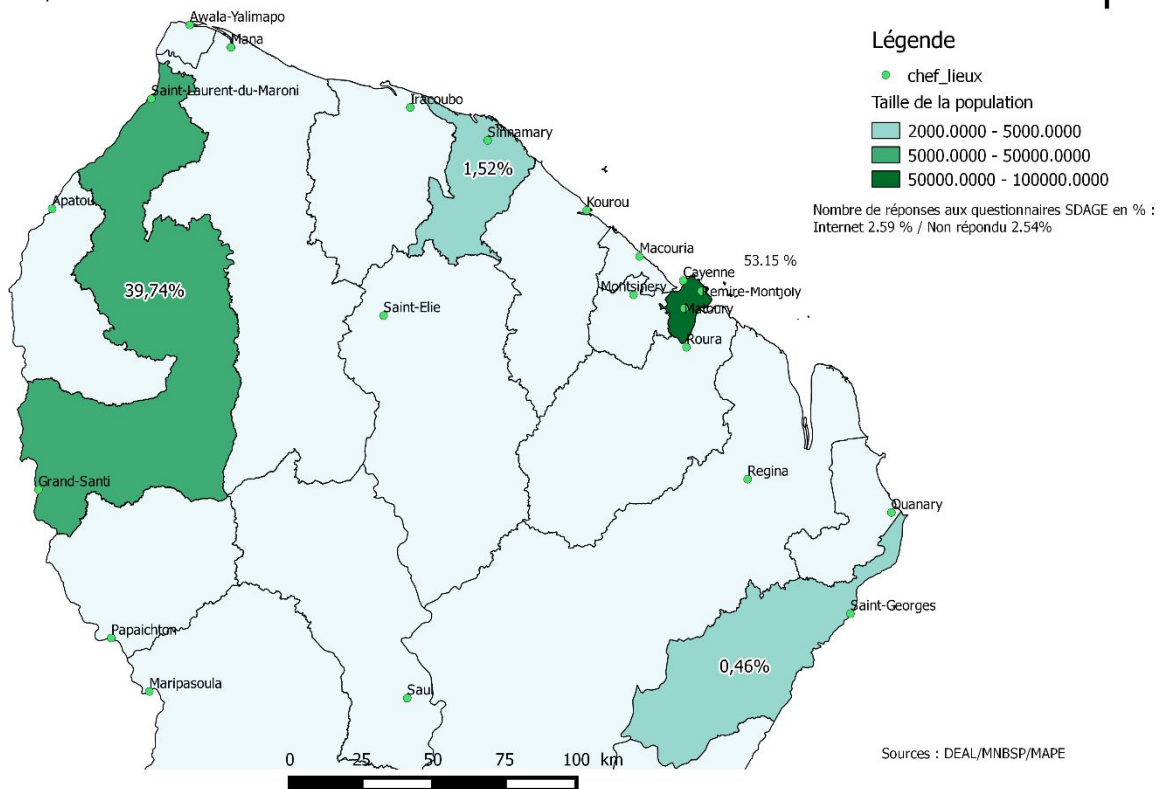


Figure 1: Localisation des répondants

Source : Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2012

	Ouest Grand Santi / Saint-Laurent - du Maroni	Savanes Sinnamary	Centre littoral Rémire-Montjoly / Matoury / Cayenne	Est Saint- Georges	Internet	Non répondu
Répondants	782	30	1046	9	34	50
Répartition des réponses	40,1%	1,5%	53,6%	0,5%	1,7%	2,6%
Répartition de la population par territoire	31,3%	14,0%	52,2%	2,7%		

Tableau 1 : Origine géographique des répondants selon les territoires

3.2 Analyse par question

Les grands enjeux de l'eau ont été identifiés par priorité au niveau du bassin hydrographique guyanais : ils sont stratégiques pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques.

- 1 : Garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes
- 2 : Assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets
- 3 : Accompagner le développement des activités industrielles et minières pour limiter les impacts sur la ressource en eau et les milieux

- 4 : Accompagner le développement des autres activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 5 : Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques guyanais

QN1 Connaissance du SDAGE en cours sur la période 2010-2015

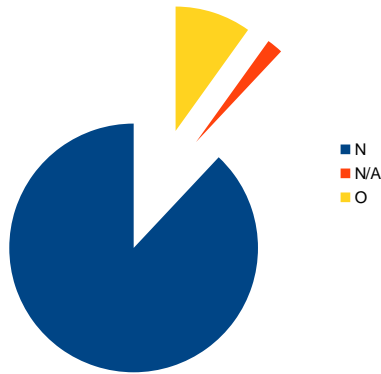


Figure 2: Connaissance du SDAGE 2010-2015

88 % des répondants n'a pas eu connaissance du SDAGE 2010-2015.

Cette très large majorité reflète un manque de communication autour du SDAGE précédent. Le SDAGE devant répondre aux besoins du territoire, il est nécessaire que la population soit très impliquée. Au vu des résultats record des consultations, il pourrait être intéressant d'impliquer à nouveau les associations et les médiateurs pour relayer les informations auprès des populations.

Il est à noter que les personnes qui ont répondu en ligne connaissent davantage ce projet (40% contre 10% des répondants).

QN2 Prioriser les objectifs du SDAGE 2016-2021

A l'échelle de la Guyane, les territoires s'alignent sur l'ordre des orientations prioritaires proposées par le SDAGE 2016-2021.

Pour la majorité du territoire, indépendamment du sexe et de la catégorie socio-professionnelle, l'objectif prioritaire est l'accès à l'eau potable. Dans l'Est, il s'agit de la priorité la plus importante à l'unanimité.

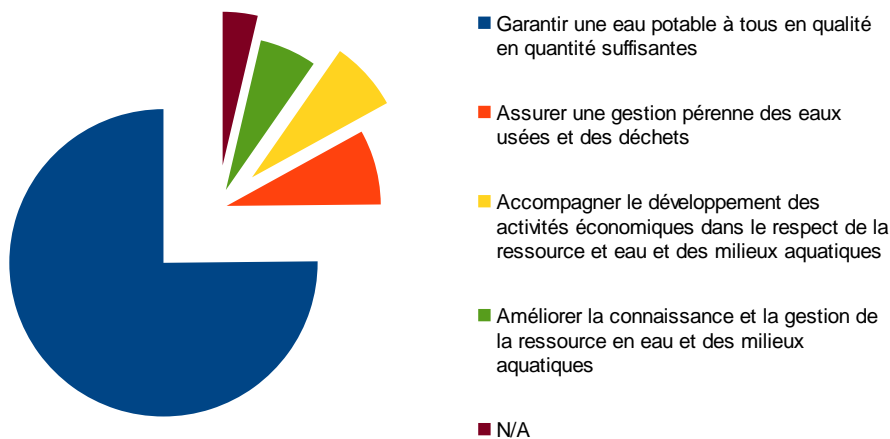


Figure 3: Objectif prioritaire pour les usagers

En deuxième objectif, la gestion des eaux usées et des déchets reste au cœur des priorités de la vie quotidienne.

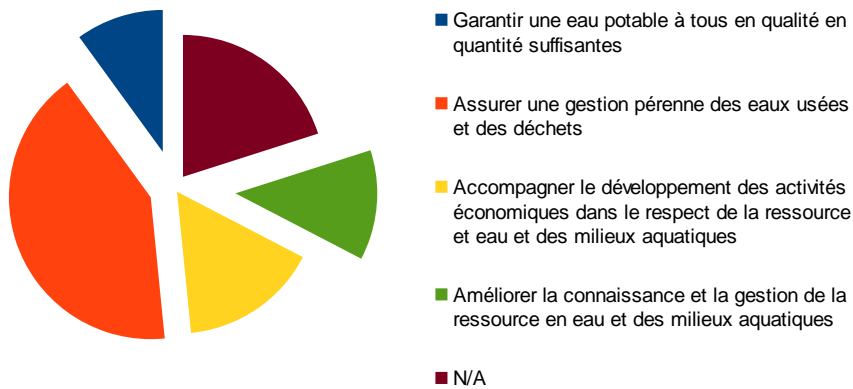


Figure 4: 2e objectif prioritaire pour les usagers

« L'accompagnement du développement des activités économiques dans le respect de la ressource et eau et des milieux aquatiques » et « L'amélioration de la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques » sont des objectifs qui arrivent en troisième et quatrième position respectivement à l'échelle du territoire. On note toujours un intérêt prononcé pour la gestion des eaux usées et déchets comme priorité.

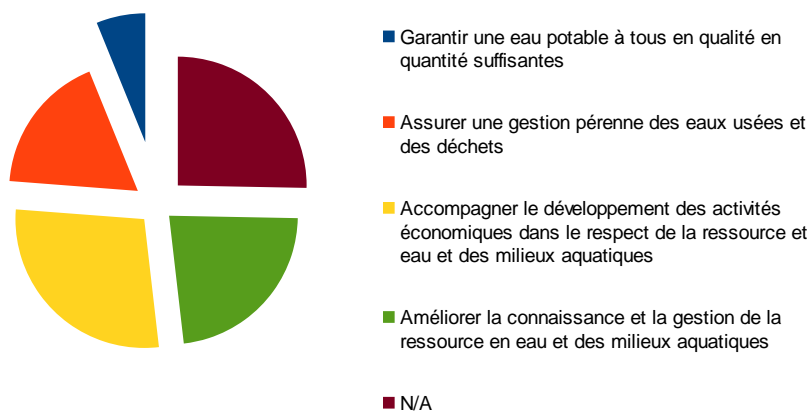


Figure 5: 3e objectif prioritaire pour les usagers

Pour l'objectif numéro 3 des répondants de l'OUEST et INTERNET, la connaissance des milieux aquatiques paraît légèrement plus importante que le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement contrairement aux SAVANES et CENTRE LITTORAL.

QN3 La qualité des eaux en Guyane

Pour cette question, 42% de la population pense que l'eau est de moyenne qualité, 30 % de bonne qualité et 15 % de qualité médiocre.

Les agriculteurs et artisan/commerçant/chef d'entreprise ainsi que les retraités pensent que l'eau est plutôt de bonne à moyenne qualité. Les cadres, élèves, employés, ouvriers, professions intermédiaires ou sans activités penchent plus pour une eau de moyenne qualité.

Peu de personnes pensent que l'eau est de très bonne qualité dans l'Ouest et les Savanes (0 % OUEST ; 3 % INTERNET ; 11 % SAVANES) contrairement aux autres territoires (16 % CENTRE LITTORAL ; 22 % EST).

29 % des répondants en ligne ont déclaré que l'eau était de qualité médiocre ainsi que 18 % des répondants du CENTRE LITTORAL (7 % SAVANES et 11 % OUEST).

Les réponses sont variées avec une dominante pour une moyenne qualité.

QN4 Les activités qui impactent le plus la ressource en eau et les milieux aquatiques sur le territoire de la Guyane

D'après le graphique ci-dessus montrant la répartition de l'avis de la population globale sur l'activité la plus néfaste sur la ressource en eau, il apparaît que les déchets et les eaux usées sont les plus impactants suivi de près par les activités minières.

La vision quotidienne des déchets dans les quartiers et les criques influent fortement l'opinion de la population au niveau des impacts. Cependant on constate que l'impact du mercure, non visible à l'œil nu, fait partie des préoccupations actuelles des guyanais.

Parmi les propositions de la question 4, plusieurs réponses ont souvent été cochées montrant d'autres inquiétudes au sujet des pollutions que peuvent entraîner les activités agricoles (100 réponses sur 1968), la navigation fluviale (47 réponses) et l'hydroélectricité (15 réponses).

Dans l'ensemble, toutes les catégories socio-professionnelles classent les activités agricoles en 3ème position des activités polluantes, excepté la catégorie des agriculteurs.

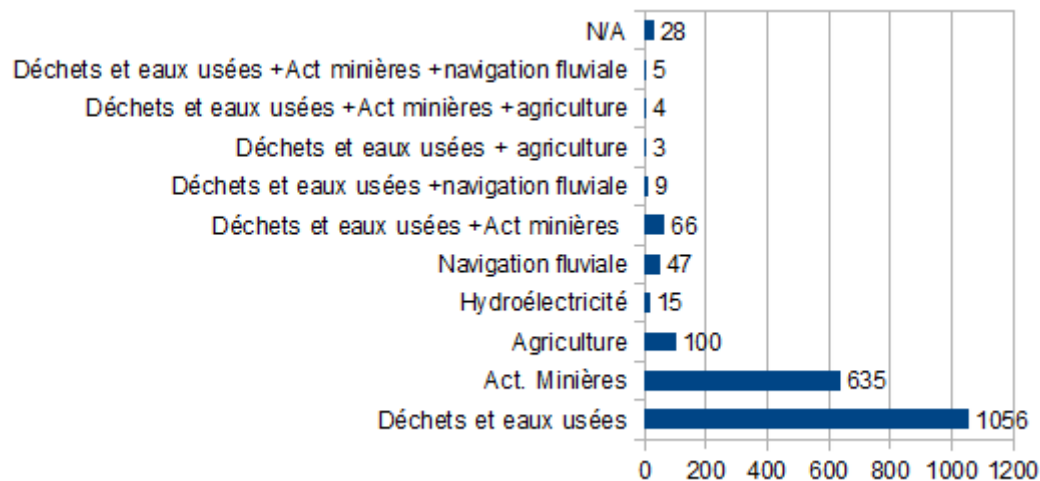


Figure 6: Classement des activités économiques selon leur potentiel de pollution

Seul les élèves/étudiants, employés et sans activités professionnelles estiment que l'hydroélectricité peut avoir un faible impact tandis que les autres catégories socio-professionnelles ne le considère pas comme tel. Les élèves et les sans activités professionnelles se préoccupent davantage de la pollution entraînée par la navigation fluviale.

On remarque que certaines activités se distinguent selon les territoires.

- Pour l'Ouest, la pollution par la navigation fluviale et par les activités agricoles se démarquent ;

- Au niveau des Savanes, l'activité minière est considérée majoritairement comme l'activité la plus impactante ;
- A l'Est, les activités minières sont plus préoccupantes que les pollutions par les déchets et eaux usées.

Les réponses en ligne manifeste aussi une forte opinion sur l'impact des activités minières.

QN5 Information sur les politiques publiques engagées concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques

Près de 45 % de la population guyanaise interrogée pense être très mal informée sur les politiques publiques engagées concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques ; 40 % pensent être moyennement informée sur ces politiques.

QN6 L'effet des politiques publiques engagées ces dernières années pour l'amélioration de l'état des milieux aquatiques sur le territoire

Plus de 50 % de la population interrogée estime que les politiques n'ont pas permis d'améliorer l'état des eaux, 20 % ne savent pas et 20 % pensent que les politiques ont pu améliorer la qualité de l'eau.

L'évaluation environnementale a démontré une amélioration de l'état des masses d'eau. Ce progrès est le fruit d'actions menées dans le cadre du précédent SDAGE. Il apparaît donc un manque de visibilité sur les actions menées et leurs effets. Ce manque de communication est à lier aux conclusions de la 1^e question portant sur la connaissance du SDAGE 2010-2015.

QN7 Commentaires sur le projet de SDAGE 2016-2021 et son programme de mesures

12 % de la population guyanaise interrogée a souhaité apporter des commentaires sur ce projet. Pour chaque remarque, les thématiques ciblées ont été examinées. Ainsi, trois thèmes majeurs ressortent parmi les commentaires :

Tableau 2: Thématiques des commentaires recueillis

thématique	Pourcentage des commentaires
Pollutions / déchets	57%
AEP	55%
Communication et sensibilisation	37%
Orpillage	18%
Assainissement	12%
Inondations/ sécurité	12%
SDAGE/PdM	8%
Egalité territoriale et sociale	5%
Connaissance	3%
Activités économiques	2%
Santé	1%

Pollutions

57% des commentaires montre une préoccupation générale des habitants vis-à-vis des pollutions diverses. Les déchets dans les criques dans les criques et fleuves sont souvent pointés du doigt, associés à des **suggestions de sensibilisation (panneaux, ...)** et **une amélioration de la gestion des déchets** (ramassages sur les criques/fleuves, réclamation de poubelles plus grosses sur les dégrads...). Dans un second temps, une inquiétude sur la pollution diffuse est mentionnée souvent dirigée contre les pertes de gasoil des pirogues de transport, moins vers **l'agriculture**.

Eau potable

55% des répondants ont mis en avant **le problème de l'eau potable**. Celui-ci se décline en deux grandes catégories :

- **La qualité de l'eau potable** : beaucoup de remarques portent sur celle-ci, semblant montrer un besoin de moderniser le réseau d'AEP pour éviter les eaux du robinet troubles.
- **L'accès à l'eau potable** : nombre de répondants se plaignent de **l'avoir pas accès à l'eau potable**.
- **La tarification préoccupe également 20% des répondants ayant soulevé le problème de l'eau potable**, en dénonçant une eau trop chère ou avec des tarifs pas assez clairs.

Information/sensibilisation

37% des commentaires sont l'occasion de **demande plus d'information et de sensibilisation**. Les demandes d'information portent tant sur le SDAGE, la mise en œuvre de son PdM que sur la qualité des eaux : la population, représentée par 22% des commentaires émis, souhaite être informée pour avoir une meilleure connaissance de la qualité et de la gestion de l'eau.

La thématique de la sensibilisation est quasiment systématiquement liée avec les déchets et le comportement des usagers des criques et fleuves. Sont suggérés des panneaux, des actions auprès des citoyens ou même une verbalisation des mauvais comportements.

Autres thématiques

L'orpaillage clandestin et ses conséquences constituent la 4^e inquiétude des personnes ayant émis un commentaire (20%). Une lutte active est plébiscitée dans la majeure partie de ces commentaires. Le risque sanitaire lié au mercure a été évoqué, ainsi qu'une coopération internationale (Suriname).

L'assainissement et le risque d'inondation suivent avec chacun 12% des commentaires. Pour l'assainissement, la gestion des eaux usées **est souvent associée à une demande d'amélioration**. Le risque inondation fait l'objet de demandes de curage des canaux et d'une amélioration de la gestion des eaux de ruissèlement.

Les autres thèmes évoqués semblent annexes :

- le SDAGE et son PdM : la démarche de consultation du public est appréciée et une information sur sa mise en œuvre est demandée.

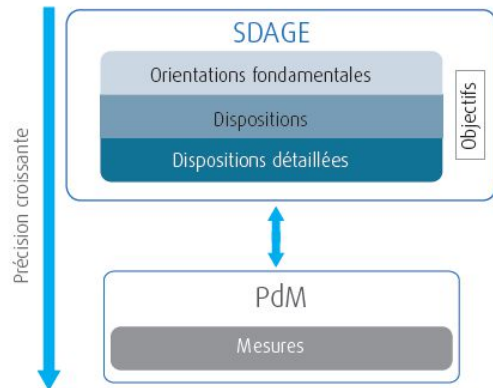
- **l'égalité territoriale et sociale:** cette thématique est notamment associée à l'eau potable, dénonçant la différence de service entre le littoral et les sites plus isolés. Les inégalités sociales sont également pointées du doigt, notamment par une meilleure gestion de l'eau dans les quartiers défavorisés.
- **l'amélioration de la connaissance.**

La santé, liée à l'eau potable, et les activités économiques, à développer dans le respect de l'eau, sont des thèmes abordés de façon très annexe.

Annexe 1 : Plaquette d'information

Plaquette d'information | Consultation SDAGE 2016-2021

Ces cinq orientations fondamentales constituent les grands axes de la politique de l'eau à l'échelle du district hydrographique de la Guyane. Elles se déclinent en 23 dispositions et 62 dispositions détaillées.



Les priorités du SDAGE 2016-2021 pour la gestion de l'eau en Guyane

Garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes

En Guyane, l'accès à l'eau potable est inégalement réparti sur le territoire. Entre 15 à 20 % de la population de Guyane ne dispose pas d'un accès à l'eau potable. De plus, avec l'importante croissance démographique guyanaise, les besoins en eau potable augmenteront de manière significative. Par conséquent, l'objectif est non seulement de rattraper le retard constaté en termes d'équipements, mais également de planifier les besoins futurs.

Assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets

La Guyane accuse un certain retard de développement des équipements de collecte et de traitement d'eaux usées. La priorité est de poursuivre la mise en conformité de tous les dispositifs d'assainissement de la Guyane. Par ailleurs, des efforts particuliers sur l'extension et l'entretien des réseaux ainsi que sur le raccordement des usagers devront être menés. Il s'agit aussi d'adapter les dispositifs d'assainissement aux spécificités du territoire.

Accompagner le développement des activités industrielles et minières pour limiter les impacts sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques

Les impacts de ces activités sur les milieux aquatiques guyanais restent à ce jour difficiles à évaluer. Des efforts supplémentaires devront donc être menés pour améliorer leur suivi.

L'utilisation des meilleures techniques disponibles respectueuses de l'environnement ainsi que la recherche et le développement de techniques de réhabilitation et de restauration des milieux aquatiques adaptées au contexte local seront par ailleurs encouragées.

Accompagner le développement des autres activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Cette priorité regroupe les dispositions concernant l'agriculture, l'exploitation forestière, l'aquaculture, la navigation et le tourisme. Elle vise principalement à promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement et à diminuer les pollutions causées par ces activités.

Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques guyanais

La Guyane accuse un manque important de connaissances sur les milieux aquatiques, rendant difficile l'évaluation de l'incidence des activités humaines sur ces milieux et l'application de mesures de gestion. L'amélioration des connaissances sur ces écosystèmes constitue donc une priorité. Cela passe par un renforcement des réseaux de surveillance actuels, une meilleure caractérisation de ces milieux et une meilleure compréhension des équilibres écologiques.

Plaquette d'information Consultation SDAGE 2016-2021

Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Consultation publique sur l'eau et les milieux aquatiques

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021 est en cours d'élaboration. Vous êtes invités à donner votre avis sur le projet de SDAGE et son programme de mesures du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

Qu'est ce que le SDAGE ?

C'est dans le cadre de l'application de la directive cadre européenne sur l'eau que le SDAGE est mis en oeuvre sur chaque grand bassin versant. La **Directive Cadre Européenne** sur l'eau (DCE) de 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Cette directive vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Elle fixe un objectif aux Etats membres de l'union d'atteindre le « bon état » des eaux en 2015.

En Guyane, on estime que 83 % des cours d'eau vont atteindre le bon état en 2015. Concernant les autres cours d'eau, qui n'auront pas atteint le bon état des eaux en 2015, des délais de report sont proposés à l'horizon 2021 ou 2027.

Le SDAGE est donc le document qui définit les priorités pour la politique de gestion de l'eau et les objectifs à atteindre sur l'ensemble du territoire de la Guyane. Il prend en compte l'ensemble des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines). Il est associé à un programme de mesures qui précise les actions concrètes (techniques, financières, réglementaires) à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE.

Le SDAGE a été élaboré par le comité de bassin, en concertation avec les partenaires institutionnels et les citoyens. Il propose cinq orientations fondamentales qui correspondent aux grandes priorités de gestion de l'eau sur le territoire, présentées ci-dessous.





Le programme de mesures

Le programme de mesures s'appuie sur les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE. Le programme de mesures 2016-2021 est constitué de 332 actions localisées, priorisées et chiffrées, à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du SDAGE et les objectifs environnementaux de la DCE. Son coût total est estimé à 382 millions d'euros sur la période 2016-2021.

Quelques exemples d'actions prévues dans le programme de mesures :

- ▶ Mettre en place des bornes fontaines dans les zones d'habitat insalubre sur le littoral
- ▶ Sécuriser les installations de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles
- ▶ Poursuivre l'installation des ouvrages de collecte et réseaux (eaux usées)
- ▶ Assurer une information du public sur l'évaluation des impacts des activités anthropiques sur la qualité de la ressource en eau et les milieux aquatiques
- ▶ Favoriser/inciter les opérateurs miniers (et carrières) à réaliser des suivis réguliers et adaptés de leurs rejets vers le milieu aquatique
- ▶ Promouvoir une agriculture respectueuse des milieux aquatiques: inciter et accompagner le développement de la filière d'agriculture biologique sur le territoire
- ▶ Sécuriser les points d'embarquements sur les fleuves de Guyane
- ▶ Accompagner la mise aux normes des sites touristiques : équipements sanitaires, eau potable, élimination des déchets
- ▶ Connaître le fonctionnement des zones humides guyanaises

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

Les acteurs publics de l'eau en Guyane

Le COMITÉ DE BASSIN est une assemblée qui regroupe l'ensemble des acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : représentants des collectivités, des usagers, des milieux socio-professionnels et de l'Etat. Son objectif est de discuter et de définir les grands axes de la politique de l'eau. Le comité de bassin est régulièrement consulté sur l'opportunité des actions significatives d'intérêt commun envisagées et, plus généralement, sur toutes les questions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques. Il est notamment en charge de la réalisation du SDAGE.

L'OFFICE DE L'EAU a pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la programmation et le financement d'actions et de travaux.

La DEAL (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement), placée sous l'autorité du préfet, met en œuvre la politique de l'Etat sous ses aspects réglementaires et techniques. Elle assure le secrétariat technique du comité de bassin conjointement avec l'Office de l'eau.

Les COMMUNES sont responsables du service de l'eau potable et de l'assainissement. Elle peuvent s'organiser en intercommunalité.

L'ARS (l'agence régionale de santé) est chargée d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau de consommation humaine. Elle est également en charge d'assurer le contrôle des eaux de baignades.

La DAAF (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) finance et réalise des équipements publics ruraux : voirie rurale, alimentation en eau potable, assainissement, électrification rurale



Où consulter le projet de SDAGE ?

Les documents relatifs au projet de SDAGE 2016-2021 sont disponibles sur internet sur le site du comité de bassin (www.bassin-guyane.fr) et dans les lieux de consultation du public cités ci-dessous.

Comment donner votre avis sur le projet de SDAGE 2016-2021 et son programme de mesures ?

- ▶ en répondant au questionnaire qui accompagne la présente brochure et sur internet ;
- ▶ en inscrivant vos observations sur les registres mis à votre disposition dans les locaux de la préfecture, la sous-préfecture, la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL Guyane, Pointe Buzaré, Cayenne), au siège de l'Office de l'Eau (Office de l'Eau de Guyane – 47, rue du XIV juillet – 97300 Cayenne) et dans les mairies ;
- ▶ en envoyant un courriel à contact@bassin-guyane.fr.

Quelles seront les suites apportées à la consultation ?

Le Comité de bassin et le Préfet coordonnateur de bassin prendront en compte les remarques formulées en modifiant si nécessaire les contenus du SDAGE et du Programme de mesures, qui doivent être adoptés en décembre 2015.



Contact Secrétariat technique de bassin

DEAL Guyane
Pointe Buzaré
BP 6003
97306 Cayenne Cedex

Conception graphique : DEAL de Guyane - Unité communication - Jonathan WALEZ - Octobre 2014

Annexe 2 : Questionnaire de la consultation

Des plans de gestion portant sur l'eau et les risques d'inondation, sont en cours d'élaboration. Les projets sont soumis à l'avis du public avant leur adoption fin 2015.

Vous êtes invités à donner votre avis à travers ce questionnaire sur le projet de SDAGE 2016-2021 et son programme de mesures.

Le SDAGE est le document qui définit les priorités pour la politique de gestion de l'eau et les objectifs à atteindre sur l'ensemble du territoire de Guyane pour les six prochaines années. Il prend en compte l'ensemble des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).

Consultation du public sur l'eau



La gestion de l'eau en Guyane, votre avis nous intéresse

1. Avez-vous eu connaissance du SDAGE en cours sur la période 2010-2015 ?
 - Oui
 - Non
2. Classez par ordre de priorité les objectifs suivants, proposés par le SDAGE 2016-2021 ? (1 très important ; moins important)
 - Garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes
 - Assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets
 - Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques
3. D'une manière générale pensez-vous que la qualité des eaux et des milieux aquatiques en Guyane est considérée comme : (1 réponse possible)
 - Médiocre
 - Moyenne
 - Bonne
 - Très bonne
4. Parmi ces activités, laquelle selon vous est celle qui impacte le plus la ressource en eau et les milieux aquatiques sur le territoire de la Guyane ? (1 réponse possible)
 - Les déchets et les eaux usées
 - Les activités minières
 - L'agriculture
 - L'hydroélectricité
 - La navigation fluviale
5. Estimez-vous être suffisamment informé sur les politiques publiques engagées concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques ? (1 réponse possible)
 - Pas du tout
 - Moyennement
 - bien
 - Très bien
6. Pensez-vous que les politiques publiques engagées ces dernières années ont permis d'améliorer l'état des milieux aquatiques sur le territoire ? (1 réponse possible)
 - Oui, c'est certain
 - Non, je ne pense pas
 - Je ne sais pas
7. Souhaitez-vous apporter des commentaires sur le projet de SDAGE 2016-2021 et son programme de mesures ?
 - Oui
 - Non
 Si oui, lesquels ? (Réponse libre)

8. Vous êtes :
 - un homme
 - une femme
9. Vous avez :
 - moins de 25 ans
 - 25-34 ans
 - 35-49 ans
 - 50-64 ans
 - 65 ans et plus
10. Votre activité :
 - agriculteur
 - artisan/commerçant/chef d'entreprise
 - cadre et profession intellectuelle supérieure
 - profession intermédiaire
 - employé
 - ouvrier
 - retraité
 - sans activité professionnelle
 - élève ou étudiant
11. Vous habitez dans une agglomération de :
 - moins de 2 000
 - de 2 000 à 20 000
 - de 20 000 à 100 000
12. Vous habitez :
 - dans une agglomération du littoral
 - dans une commune isolée



Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

www.guyane.developpement-durable.gouv.fr



Annexe 3 : Communiqué de presse



Consultation du public sur l'eau en Guyane Donnez votre avis

La richesse environnementale de la Guyane constitue un atout majeur pour son développement. Garantir la préservation de ce patrimoine et notamment nos milieux aquatiques terrestres et marins nécessite une bonne gestion de la ressource en eau. C'est pourquoi le Comité de Bassin de la Guyane, avec l'aide de la DEAL et de l'Office de l'eau, relaye à nouveau la démarche nationale en organisant une grande consultation auprès du public et des institutionnels. Elle a été lancée le 19 décembre 2014 et s'achèvera le 18 juin 2015.

Quels sont les enjeux du Bassin de la Guyane ?

- 1 Garantir une eau potable à tous en qualité et en quantité suffisantes
- 2 Assurer une gestion pérenne des eaux usées et des déchets
- 3 Accompagner le développement des activités industrielles et minières pour limiter les impacts sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques
- 4 Accompagner le développement des autres activités économiques dans le respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 5 Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques guyanais

Une consultation du public, pour quoi faire ?

D'une part pour s'assurer que les enjeux définis dans le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SADGE 2016-2021) sont bien contextualisés par rapport à l'évolution de la réglementation, à la politique locale en pleine mutation et à l'apparition de sujets transversaux, **et d'autre part** pour faire émerger de nouveaux enjeux. La consultation a pour but de faire participer le public et les institutionnels à l'écriture des nouveaux enjeux du cycle 2016/2021.

Qui est consulté ?

Tous les habitants et tous les acteurs locaux (mairies, syndicats de communes, associations, consommateurs ...).

Sur quoi faut-il s'exprimer ?

Les Guyanais sont invités à s'exprimer sur les enjeux du District hydrographique de la Guyane que sont la ressource en eau, les pollutions et leurs impacts ainsi que la gouvernance et les prix de l'eau.

Comment faut-il s'exprimer ?

L'avis demandé sera recueilli au moyen d'un questionnaire mis à disposition du public dans les sites publics (préfecture, mairies, DEAL, OEG)

Comment participer à la consultation ?

- en remplissant les questionnaires distribués à l'entrée des Cinémas AGORA de Cayenne
- en se connectant aux liens suivants :
<http://www.bassin-guyane.fr/>
<http://enqueteur.guyane.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=28223&lang=fr>
- en répondant au questionnaire mis à disposition dans les sites publics (préfecture, mairies, DEAL, OEG)

Comment sera-t-on informé ?

Par une campagne médias et des animations de proximité relayé par des associations.

Quelles suites seront données à cette consultation ?

Les avis exprimés seront analysés et présentés au Comité de Bassin en vue de l'adoption définitive du SDAGE 2016/2021. Une fois adopté, ce SDAGE fera suite au SDAGE actuel 2010/2015 qui permet déjà une amélioration sensible de la situation.

Les acteurs publics de l'eau en Guyane :

Le comité de bassin est une assemblée qui regroupe l'ensemble des acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : représentants des collectivités, des usagers, des milieux socio-professionnels et de l'État. Son objectif est de discuter et de définir les grands axes de la politique de l'eau. Le comité de bassin est régulièrement consulté sur l'opportunité des actions significatives d'intérêt commun au bassin envisagées et, plus généralement, sur toutes les questions relative à l'eau et aux milieux aquatiques. Il est notamment en charge de la réalisation du SDAGE.

L'Office de l'eau a pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la programmation et le de financement d'actions et de travaux.

La DEAL (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) placée sous l'autorité du préfet, elle met en œuvre la politique de l'Etat sous ses aspects réglementaires et techniques. Elle assure le secrétariat technique du comité de bassin conjointement avec l'Office de l'eau.

Les communes sont responsables du service de l'eau potable et de l'assainissement. Elles peuvent s'organiser en intercommunalité.

L'ARS (l'agence régionale) est chargée d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau de consommation humaine. Elle est également en charge d'assurer le contrôle des eaux de baignades.

La DAAF (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) finance et réalise des équipements publics ruraux : voirie rurale, alimentation en eau potable, assainissement, électrification rurale

Qu'est-ce-qu'un SDAGE ?

C'est un document qui planifie la gestion équilibrée des ressources en eau sur une période de 6 ans. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre pour l'ensemble des milieux aquatiques.

Le SDAGE est complété par un programme dit de mesures (PDM). Le PDM désigne les actions à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du SDAGE.

Office de l'eau de la Guyane – 10 rue des Remparts – 97300 Cayenne

Franck.chow-toun@office-eauguyane.fr

Comité de bassin, DEAL Guyane, Pointe Buzaré, BP 6003, 97306 Cayenne Cedex

contact@bassin-guyane.fr

Annexe 4 : Programme de la formation des médiateurs



Compte-rendu formation consultation SDAGE

Présents : 20 personnes étaient présentes dont 08 d'ANCRAGE, 03 de la DAAC, 01 de l'office de l'eau, 02 de la DEAL, 02 du GRAINE, 01 de Mizion earth, 01 stagiaire CNRS, 01 stagiaire CIRAD et 01 de la SEPANGUY.

Date : 27 avril 2015

Animation de la journée : GRAINE Guyane

Intervenants : DEAL et OEG

Horaires : 8h30/12h30

Lieu : Carbet du GRAINE

Objectifs

- ✓ Permettre une prise en main des enjeux de l'eau et des inondations en Guyane et des éléments de l'enquête
- ✓ Faciliter l'appropriation des questionnaires (SDAGE/PGRI)
- ✓ Fournir aux médiateurs des éléments facilitant la mise en place de temps de sensibilisation et de contribution collective

Programme réalisé : 8h30/12h30

Le programme de la matinée est conçu de façon à favoriser la mise en action et la participation des participants. Ainsi, il est constitué d'une alternance d'ateliers et d'exposés.

8h30-8h45 : ACCUEIL ET PRESENTATION

Accueil des participants, présentation des participants au travers d'un brise-glace et présentation de la journée.

8h45-10h: MISE EN SITUATION

Appropriation des questionnaires SDAGE et PGRI via un théâtre forum, travail collectif au cours duquel les participants se mettent dans la situation d'enquêteur et d'enquêté, avec apports des intervenants.

10h-10h45 : TEMPS « SENSIBILISONS ET REGROUPONS »

Présentation d'un outil de sensibilisation sur l'eau et échange sur la mise en œuvre de temps de sensibilisation et de temps collectifs.

10h45-11h00 : PAUSE

11h00/12h20: «ENJEUX DE L'EAU ET DES INONDATIONS EN GUYANE ET ELEMENTS DE L'ENQUETE»

Contexte géographique, pressions actuelles et futures, politiques, réglementations, cadre de la consultation, etc.

12h20/12h30 : BILAN ET CLOTURE